



**EXPERTISE-COMPTABLE
SOCIAL – CONSEIL – AUDIT**

PG INVESTISSEMENT

**Société à responsabilité limitée
au capital de 683 000 €**

Siège social : 289 rue de Guénas
Parc des Ayats
69390 MILLERY

501 805 030 RCS Lyon

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL

PG INVESTISSEMENT

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

17A Rue de la Presse – 42000 SAINT-ETIENNE

Tel : 04.77.34.00.35 – Fax : 04.77.41.84.10 – contact@ssec.fr

Société d'expertise comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Société de commissariat aux comptes membre de la Compagnie Nationale

SAS au capital de 100 000 Euros – N° d'identification : 704 501 592 RCS Saint-Etienne

SIRET 704 501 592 00031 – TVA intracommunautaire N° FR 15704501592

Aux associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation, désigné par décision unanime des associés en date du 23 mai 2025, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter un rapport sur la situation de la société, en application de l'article L.223-43 du Code de Commerce ;
- D'apprécier la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers, et d'attester ainsi que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social, en application de l'article L.224-3 du Code de Commerce.

1) Mission du Commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires, au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société par rapport aux caractéristiques financières et d'exploitation.

Votre société a pour objet principal : L'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières ; la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières ; l'organisation, la gestion administrative et la fourniture de services à toutes sociétés et entreprises sous toutes formes quel qu'en soit leur objet.

La société dégage au 31 décembre 2024 un bénéfice de 299 598 € contre un bénéfice de 392 456 € l'exercice précédent, selon le détail ci-après :

- Le chiffre d'affaires sur la période s'est élevé à 241 k€ contre 291 k€ l'exercice précédent. Le résultat d'exploitation ressort en perte à hauteur de 16 k€ contre un bénéfice de 37 k€ au 31/12/2023.
- Le résultat financier est très largement excédentaire à 305 k€ contre 412 k€. La remontée de dividendes des participations s'élève à 300 k€ contre 353 k€ l'exercice précédent ;
- Le résultat net après impôts est en conséquence bénéficiaire à hauteur de 299 858 € ;
- Les capitaux propres s'élèvent à 3 102 290 € pour un capital de 683 000 € ;
- La société est endettée à hauteur de 47 K€ auprès des établissements de crédit, soit un coefficient d'endettement de 0.015 ;
- La trésorerie est positive à hauteur de 994 894 €.

Les comptes annuels clos le 31/12/2023 sont approuvés par l'assemblée du 10 juin 2024. Le résultat a été affecté au poste « réserves facultatives » pour 392 456,19 €.

L'exercice clos le 31/12/2024 montre une rentabilité maintenue. En conséquence, la poursuite de l'activité ne présente pas de risque particulier.

2) Mission du Commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires, au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont contribué :

- à contrôler, par sondage, les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres, déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels, est au moins égal au montant du capital social.

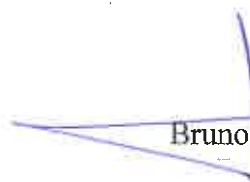
Nous n'avons pas relevé d'octroi d'avantages particuliers dans les statuts. Le capital reste inchangé à 683 000 €. Les fonds propres, après affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023, mais avant approbation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'élèvent à 3 102 290 €, soit un montant très largement supérieur au capital social.

3) Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Saint-Etienne, le 10 juin 2025

Le Commissaire à la Transformation
SOCIETE STEPHANOISE D'EXPERTISE COMPTABLE

 Bruno FAURE